



BULLETIN D'ADHESION 2011

Association déclarée Mutuelle SCIC

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Email

Adresse du site internet

N° de SIRET ¹(14 chiffres)

Président(e)

Cet email vous permettra d'accéder à l'Espace Adhérent du site ACEPP



Pour la mise à jour de votre dossier

Vous souhaitez adhérer au réseau ACEPP en tant que :

- Membre actif et signe la Charte pour l'accueil de l'enfant ou la Charte des initiatives parentales
L'ACEPP est un mouvement réuni autour de valeurs et de principes énoncés dans les Chartes (page 3 et 4)
La signature des Chartes vous permet d'être éligible et électeur lors des Assemblées Générales de l'ACEPP (21 et 22 mai 2011)
- Membre associé

Vos activités : (plusieurs réponses possibles)

Accueil Petite Enfance (Questionnaire 1)

- Crèche Halte Garderie Multi accueil Micro crèche
- Relais Assistante Maternelle Jardin d'enfants Jardin d'éveil Crèche d'entreprise

Autre type d'accueil ou initiative (Questionnaire 2)

- Lieu d'accueil enfants parents Atelier enfants parents Café de Parents
- Groupe de Parents Structure itinérante Porteur de projet
- Accueil périscolaire Centre de Loisirs Cantine Ludothèque
- Autre

N'oubliez pas de compléter le(s) Questionnaire(s) ci-joint(s) en fonction de toutes vos activités.

Votre implantation :

- Urbain Périurbain Rural Quartier CUCS - Politique de la Ville

Nombre d'adhérents de votre association :

¹ Le numéro de SIRET nous permet de coopérer avec d'autres réseaux pour pouvoir mieux identifier les adhérents communs.

Votre cotisation 2011 :

| | |
|--|---|
| La Cotisation fixe annuelle obligatoire (Cette cotisation comprend un abonnement à la Gazette pour 1 an) | 30 € |
| + La Cotisation variable en fonction du total des dépenses 2011 (Budget prévisionnel) Total des dépenses ² de X 0,0017 ³ |€ <u>Arrondi à l'euro supérieur</u> |
| TOTAL des Cotisations (fixe + variable) | € |
| Complément d'abonnement ⁴ à la Gazette | |
| <input type="radio"/> 5 exemplaires de chaque numéro | Rajouter 40 € |
| <input type="radio"/> 10 exemplaires de chaque numéro | Rajouter 60 € |
| TOTAL (Cotisation+complément d'abonnement) |€ |

50 % de cette cotisation est reversée à votre association départementale ou régionale si elle existe dans le cadre du réseau ACEPP.

Paiement par chèque à l'ordre de l'ACEPP : Paiement par virement ⁶ :
 (Joindre votre règlement ⁵)

Date, signature et tampon (Le/La Président(e)) :

² Pour les associations à activités multiples, ne prendre en compte que les dépenses occasionnées par l'activité « Enfance ».

³ Par exemple en 2011, le total des dépenses (ou charges d'exploitation) sera de 100.000 € - la cotisation variable est de 170 € (100000 € x 0,0017)

⁴ La Gazette est votre support de communication. Abonnez-vous à suffisamment d'exemplaires pour que parents et professionnels puissent la lire et alimenter votre réflexion. Si vous souhaitez faire arriver La Gazette, sans supplément de prix, au domicile des parents et professionnels, communiquez nous sur papier libre la liste de leurs coordonnées.

⁵ Vous pouvez payer en 4 fois, pour cela veuillez indiquer au dos du/des chèques la date d'encaissement souhaitée.

⁶ Banque : Crédit coopératif - Alésia - Code Banque : 42559 - Code guichet : 00005 - No de cpt : 21022706304 - Clé RIB : 33

*Charte pour l'accueil de l'enfant*⁵

L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.

- Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnels et des partenaires (PMI, Municipalité, ...)
- Le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres ; il est attentif à son expression non-verbale.
- L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant

- Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire
- Le lieu d'accueil, et notamment les professionnels, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels.

Les professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne.

- Les professionnels respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnels et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

Le lieu d'accueil se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire.

- Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

⁵ Assemblée générale de l'ACEPP du 12 mai 2002 - modifiée par le conseil d'administration du 22 juin 2002

Charte des Initiatives Parentales⁶

Préambule

La notion de parentalité repose sur :

- un statut : on devient parent dès lors que l'enfant paraît et on le reste quelque soit son âge ;
- un lien indissoluble et irremplaçable entre le parent et l'enfant ;
- une fonction à remplir : le parent est le premier éducateur tout en s'inscrivant dans une démarche de coéducation.

Elle génère un besoin d'alliance entre les parents pour assumer cette fonction, quelle que soit leur situation familiale.

La parentalité crée une dynamique qui comporte remise en cause, interrogations, contacts avec d'autres parents et d'autres acteurs et qui donne de l'énergie, de la force et du bonheur.

1. Les initiatives parentales sont des collectifs de parents citoyens, acteurs et solidaires

Au sein des initiatives parentales, les parents sont acteurs, citoyens et coopèrent ensemble sur des projets pour leurs enfants ou pour eux-mêmes :

- les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp cherchent à mettre en place des actions diverses où les parents sont acteurs, responsables et citoyens et non uniquement bénéficiaires des actions ;
- elles permettent aux parents d'être force d'initiative sur leur territoire pour favoriser le bien-être collectif des enfants et des parents ;
- elles cherchent à construire des espaces de coéducation avec les professionnels, les élus et institutions au niveau de leur territoire. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement social local.

Les initiatives parentales sont fondées sur la solidarité entre les parents

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp permettent aux parents d'être ressources les uns pour les autres. Elles facilitent les rencontres entre parents, le partage d'expériences, l'entraide et le lien social.

Les initiatives parentales sont centrées sur une implication active des parents

Au sein des initiatives parentales, l'implication des parents s'exerce à tous les niveaux : dans l'élaboration des projets, dans la mise en place d'actions, dans l'organisation. Les parents participent aussi aux décisions et à l'évaluation des actions. Le rôle des animateurs salariés, s'ils existent, vise à faciliter cette implication et, dans ce cas, le pilotage du projet est collectif et partagé entre parents et animateurs.

2. Les initiatives parentales s'inscrivent dans une éthique de reconnaissance de la place et du rôle des parents dans toute leur diversité

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp refusent une approche de la parentalité qui valoriserait un ou des modèles dominants :

- elles s'adressent à tous les parents et recherchent la participation de tous ;
- elles reconnaissent le droit de chaque parent à être reconnu dans son rôle parental et d'exprimer son propre point de vue ;
- elles sont fondées sur la reconnaissance et la mise en valeur des ressources des parents en se décentrant de leurs éventuelles difficultés éducatives ;
- elles considèrent la parentalité comme un cheminement : « Un enfant naît un jour, un parent le devient tous les jours ». Les parents doivent pouvoir tâtonner et s'appuyer sur d'autres pour trouver leur propre manière d'être parents ;
- elles s'interdisent jugement et visée par rapport aux pratiques éducatives des parents et s'engagent à ne donner aucune information sur les familles à l'extérieur sans leur autorisation ;
- elles refusent la stigmatisation des parents sur des critères sociaux ou culturels, et/ou sur des difficultés à assumer leur rôle. Les initiatives parentales s'inscrivent en faux contre l'idée de parents soit disant « démissionnaires » et considèrent qu'il y a seulement des parents pour qui la fonction parentale est rendue parfois plus difficile en raison de leur histoire et/ou de leur contexte de vie.

3. Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp se constituent en réseau

Les initiatives parentales se relient ensemble, au sein de l'Acepp, afin de promouvoir :

- les droits de l'enfant à tous niveaux de la vie sociale, économique et politique ;
- l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre mères et pères, entre les différentes formes familiales (recomposées, monoparentales, homoparentales...) ;
- la prise en compte de la parentalité dans tous les aspects de la vie économique, sociale et professionnelle. Accompagner, soutenir la parentalité passe aussi par l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- la place et le rôle des parents dans tous les lieux de vie de l'enfant en partenariat avec des professionnels ;
- la création d'espaces de débat et de co-construction des politiques éducatives associant parents, professionnels, élus.

Pour cela, les initiatives parentales interpellent, en tant qu'initiatives citoyennes, l'État, les institutions politiques et sociales, les élus locaux afin de construire des espaces de coéducation au niveau des territoires, et promouvoir la place et le rôle des parents.

⁶ Adoptée en assemblée générale du 9 octobre 2010



ACEPP

Qui êtes-vous ? Questionnaire 1

Le questionnaire que vous allez remplir a pour objectif de mieux vous connaître et pouvoir ainsi mieux vous informer.

Une copie de vos réponses sera envoyée à votre association départementale ou régionale.

Vos réponses permettent souvent aux Fédérations de communiquer avec leurs partenaires sur le réseau. Vous pouvez consulter

l'ensemble des résultats des questionnaires sur le site de l'ACEPP :

www.acepp.asso.fr (espace « adhérent » -> documentation->statistiques »).

SI VOUS GEREZ UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS

Etes vous adhérent à l'UDAF OUI NON
 Etes vous adhérent à l'URIOPSS OUI NON
 Etes vous adhérent au SNAECSSO OUI NON
 Etes vous adhérent à un autre réseau OUI NON
 Si Oui précisez : (CSF, Familles Rurales, Fédération des centres sociaux...)

Précisez l'agrément délivré par le Conseil Général

Etablissement d'accueil parental (crèche et/ou halte garderie parentale) Etablissement d'accueil collectif

Capacité d'accueil

| | | | |
|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| En crèche | <input type="text"/> | En périscolaire | <input type="text"/> |
| En halte | <input type="text"/> | En centre de loisirs | <input type="text"/> |
| En multi accueil | <input type="text"/> | | <input type="text"/> |

Spécificités

Vous pratiquez des horaires atypiques Combinaison entre accueil individuel et collectif
 Accueil d'enfants handicapés Un projet autour de l'accueil de la diversité
 Projet intergénérationnel Des Eco pratiques (développement durable)
 Service itinérant

Le décret d'août 2000⁷ (corrigé en 2007) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Etes-vous en conformité avec ce texte ? OUI NON
 Sinon pourquoi

Ne sais pas Médecin référent
 La qualification du personnel Le taux d'encadrement
 Formalisation du projet d'établissement Autres :

La participation des parents

Les parents utilisateurs du service participent

Gestion Courses, ménage, bricolage ...
 Animation d'activités enfants Impulsion de nouveaux projets
 Rencontres et négociation avec les partenaires Autres :

Vie locale

Certains territoires s'organisent en pays (territoires de projet)
 Etes-vous associé au conseil de développement ? OUI NON
 Est-ce que des parents ou d'anciens parents de l'association sont des élus municipaux ? OUI NON

⁷ Disponible sur le site de l'ACEPP - « documentation »

Le compte de résultat 2010⁸ (sans indiquer les centimes)

Si vous le souhaitez vous pouvez nous joindre votre formulaire CAF.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|--|
| Salaires (charges comprises) | | Familles | |
| Loyer et charges | | CAF et MSA | |
| Autres | | Aide à l'Emploi/CNASEA | |
| | | Collectivités locales | |
| | | Conseil général | |
| | | Convention avec les entreprises | |
| | | Autres | |
| Total dépenses | | Total recettes | |
| Pour la structure | Prix de l'heure 2010 ⁹ | | |

L'établissement est financé par

- Une seule commune Un regroupement de communes
(communauté de communes)
Plusieurs communes Dans le cadre d'un contrat enfance

Si vous êtes une micro crèche, avez-vous choisi le financement PAJE ou PSU ?

Label parental ACEPP

Connaissez-vous le Label parental ACEPP ? OUI NON

Etes-vous intéressés par cette démarche ? OUI NON

Toutes les informations
sur le site
www.labelparental-acepp.com

La prestation de service Unique CAF

Dans le cadre de la mise en place de cette réforme, certains points ont fait l'objet d'aménagements.
Qu'en est-il pour votre structure ?

- Proposez-vous un forfait aux familles ? OUI NON
Est-ce que les repas sont apportés par les familles ? OUI NON
Est-ce que les couches sont fournies par les familles ? OUI NON

Convention collective

Appliquez vous une convention collective OUI NON

Si OUI : La convention collective du lien social et familial (4 juin 1983)

La convention collective de l'animation

La convention collective des hôpitaux privés (1951)

Autres :

La formation continue

Est-ce qu'au moins un de vos salariés a suivi une formation en 2010? OUI NON

Quel est le nom de l'organisme à qui vous réglez votre contribution
« formation continue » au 28 février 2011.

- HABITAT FORMATION UNIFAF
UNIFORMATION Autres :

⁸ Vous pouvez aussi joindre les documents présentés à un de vos financeurs (mairie, CAF...). Nous ferons la synthèse.

⁹ Vous pouvez avoir cette information dans le cadre de votre bilan que vous présentez à votre CAF

L'équipe salariée actuelle¹⁰

Attention : pour les adhérents SNAECSO, vous n'êtes pas obligé de compléter ce questionnaire si vous l'avez déjà communiqué au SNAECSO. Nous joindre juste une copie.

Nombre de salariés au 31/12/2010 :

| Fonction | Qualification | Emploi repère | Pesée | Type de contrat | Temps de travail mensuel | Taux Horaire au 01/12/10 | Montant de l'indemnité de maintien de salaire | Date d'embauche |
|----------|---------------|---------------|-------|-----------------|--------------------------|--------------------------|---|-----------------|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Rencontrez-vous des difficultés dans le recrutement de personnel qualifié ? OUI NON

Pour quel type de fonction ?

- Direction/Responsabilité technique
- Administration
- Encadrement des enfants (EJE, Auxiliaire, Puéricultrice, Infirmière, Psychomotricien)
- Encadrement des enfants (autre)

¹⁰ Vous pouvez aussi joindre une liste sur papier libre



Qui êtes-vous ? Questionnaire 2

SI VOUS ANIMEZ UNE ACTION PARENTALITE OU UNE ACTION AUTRE QUE LA GESTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Définissez en quelques mots votre activité :

Quelles sont les valeurs du réseau ACEPP dans lesquelles vous vous reconnaissez et pour lesquels vous vous sentez militants ?

Qu'attendez-vous du réseau ACEPP ?

- 1) La défense de vos valeurs et de vos intérêts auprès des pouvoirs publics ? OUI NON
- 2) Des échanges, partages, formation, ressourcement (colloques, séminaires..), sur quels thèmes ? OUI NON
- 3) Une prise de position par rapport à des sujets de société ? OUI NON
- 4) Des informations?
Lesquelles ? OUI NON
- 5) Un soutien méthodologique ? OUI NON

Quels sont vos partenaires ?

Quels sont vos financements ?

Êtes-vous intégrés au sein des REAAP ? OUI NON

Si Oui, quel est votre rôle ?

Etes-vous adhérents à d'autres réseaux ?
lesquels ?

Etes-vous prêt à vous impliquer activement au sein du réseau ACEPP ?

A participer :

- aux instances décisionnelles ?
- groupes de travail thématiques ?
- autres ?